

## Collecte de fonds sur la voie publique

# Encadrer équitablement les collectes de fonds à Trois-Rivières

**Le 19 mars 2025** – Seize collectes de fonds sur la voie publique seront autorisées entre le 1<sup>er</sup> avril et le 20 décembre 2025 à Trois-Rivières. C’est à la suite des travaux d’un comité d’analyse que le conseil approuvait hier soir le [calendrier 2025 des organismes qui pourront effectuer ces levées de fonds](#).

Depuis 2022, la Ville balise cet usage au sein de sa [Politique sur les collectes de fonds sur la voie publique](#). Ces autorisations permettent de concilier une fréquence raisonnable de sollicitation de la population, d’assurer le bon déroulement des activités et d’offrir un accès équitable à une source de financement pour les organismes et les fondations reconnus.

La méthode permet également d’assurer une rotation des collectes dans différents secteurs de la ville en plus d’espacer stratégiquement les périodes de collectes tout au long de l’année.

Les collectes de fonds sur la voie publique sont réservées aux organismes et aux fondations reconnus par la Ville qui répondent à des besoins essentiels de la population trifluvienne tels que la santé, l’alimentation ou la sécurité.

– 30 –